

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 07 avril 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44
Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 37
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

| | | |
|---|-------------------------------|---------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Monsieur Jean-Philippe MOREL | Madame Dominique MARTIN-GENDRE |
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Monsieur Antoine HOAREAU | Madame Karine HUON-SAVINA |
| Monsieur Thierry FALCONNET | Monsieur Nicolas BOURNY | Monsieur Nicolas SCHOUTITH |
| Madame Nathalie KOENDERS | Madame Céline TONOT | Monsieur Gérard HERRMANN |
| Monsieur Rémi DETANG | Madame Nadjoua BELHADEF | Madame Dominique BEGIN-CLAUDET |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Monsieur Jean DUBUET |
| Monsieur Jean-François DODET | Monsieur Benoît BORDAT | Monsieur Patrick CHAPUIS |
| Madame Françoise TENENBAUM | Madame Brigitte POPARD | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON | Madame Océane CHARRET-GODARD | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT |
| Madame Danielle JUBAN | Monsieur Denis HAMEAU | Monsieur Didier RELOT |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU | Monsieur Guillaume RUET | Monsieur Patrick BAUDEMONT |
| Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN | Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM | Monsieur Philippe BELLEVILLE |
| | Monsieur Laurent GOBET | |

Membres absents :

| | |
|-------------------------|--|
| Madame Claire TOMASELLI | Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN |
| Madame Christine MARTIN | Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY |
| | Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean DUBUET |
| | Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH |
| | Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET |

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

BGE Perspectives – Accueil de porteurs de projet et accompagnement de créateurs d’entreprises – Demande de subvention 2022

Créée en janvier 2003, la Boutique de Gestion de Côte-d'Or - devenue BGE Perspectives depuis 2012 et sa fusion avec BGE Saône & Loire - propose aux porteurs de projet, un accompagnement dans leur démarche de création (de l'idée au projet), global, personnalisé et structurant permettant l'émergence d'activités économiques pérennes.

Ce sont des actions dites de sensibilisation, d'animation, d'information, de formation, de création de lieux d'échanges et de partage d'expériences de porteurs de projets potentiels et de jeunes créateurs. Sont ainsi mis en place :

- des ateliers thématiques : paroles d'experts, matinées de l'initiative, réunion d'information sur le régime d'auto-entrepreneur,
- des accompagnements et formations, individuels et collectifs
- l'animation d'un réseau de créateurs d'entreprise,
- la participation à des actions d'émergence et de sensibilisation.

Situé parc Valmy dans des locaux partagés avec France Active Bourgogne, l'équipe BGE Perspectives est aujourd'hui composée de 39 salariés, 29 conseillers dont 7 intervenants sur le territoire de Dijon Métropole et 10 personnes assumant des fonctions support d'administration et de direction. Le conseil d'administration accueille 24 bénévoles.

Les activités de BGE Perspectives réalisées en 2018, 2019, 2020 et 2021 sont retracées ci-après :

| Activité globale de la Boutique de Gestion en Côte d'Or | | | | | | | | | | | | |
|--|---|-----|-----|---|-----|-----|---|-----|-----|---|-----|-----|
| | 2018 | | | 2019 | | | 2020 | | | 2021 | | |
| | activité répertoriée Dijon Métropole | | | activité répertoriée Dijon Métropole | | | activité répertoriée Dijon Métropole | | | activité répertoriée Dijon Métropole | | |
| Accueils | 882 | 537 | 61% | 1155 | 665 | 58% | 859 | 702 | 82% | 1169 | 649 | 56% |
| Accompagnements | 631 | 387 | 61% | 726 | 411 | 57% | 818 | 569 | 69% | 924 | 531 | 57% |
| Entreprises suivies | 122 | 76 | 62% | 85 | 45 | 53% | 141 | 100 | 71% | 118 | 59 | 50% |
| Création d'entreprises | 157 | 140 | 89% | 171 | 82 | 48% | 152 | 81 | 53% | 175 | 100 | 57% |

La phase d'accueil correspond au 1^{er} contact avec un entrepreneur, qui peut être « prescrit » dans le cadre d'une prestation (ex : par pôle emploi), spontané ou proactif à l'occasion d'actions de promotion de l'entrepreneuriat (ex : BGE bus dans les quartiers), les enjeux étant de répondre aux 1ères questions, d'identifier la volonté de l'entrepreneur à être accompagné(e) et définir le meilleur parcours (individualisation) ou de le réorienter si la demande est en décalage par rapport au service BGE.

La phase d'accompagnement ante-crédation correspond à un parcours de plusieurs RDV individuels et/ou collectifs ayant pour objectif d'amener l'entrepreneur en projet à prendre sa décision (de créer ou reprendre) en toute connaissance de cause. D'une durée variable et totalement individualisée, elle permet de travailler sur différents champs (liste non exhaustive) :

- Adéquation personne/projet, motivations à entreprendre, posture ;
- Définition de l'offre, étude de marché ;
- Stratégie commerciale, implantation, distribution, communication ;
- Prévisionnel financier (compte de résultat et plan de financement initial) et outils de gestion ;
- Choix statut juridique, régime fiscal, assurance ;
- Mise en réseau (avec organismes de financements, experts, autres entrepreneurs...) ;
- Démarche administratives liées aux formalités.

Enfin, la **phase de suivi** d'entreprise consiste à amener l'entrepreneur en activité à, selon sa demande, développer, consolider ou cesser son activité. Cela permet, comme en accompagnement amont, de travailler sur différents champs (liste non exhaustive) :

- Bilan des compétences de l'entrepreneur, ses atouts personnels, ses difficultés ;
- Redéfinition de son offre, adaptation aux évolutions du marché, changement de local... ;
- Interrogation de la stratégie de distribution et/ou communication (notamment digitalisation) ;
- Ajustement financier ;
- Changement de statut juridique, régime fiscal, assurance.

Il convient de préciser que les entreprises créées avec l'aide de la BGE ont un taux de pérennité à 3 ans de 75 %, supérieure à la moyenne qui est de 66 %.

Les entreprises créées sont en majeure partie de très petites entreprises. Il s'agit souvent de la création de l'emploi du créateur d'entreprise, assortie quelques fois d'emplois salariés.

Depuis 2007, la métropole lui apporte son soutien financier, au titre de l'accueil et de l'accompagnement des créateurs de projet aux côtés de partenaires institutionnels : le FSE, la DIRECCTE (contrats de ville), le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté (SIEG), Bpifrance création...

Par courrier du 29 décembre 2021, BGE Perspectives sollicite de Dijon Métropole une participation financière de 18 000 € sur un budget prévisionnel de 2 485 475 € (voir budget ci-joint).

Il est proposé de reconduire le soutien de Dijon Métropole pour l'année 2022, à hauteur de **18 000 €**, et de conditionner le versement de la somme à l'atteinte des objectifs suivants :

| | |
|--|----------|
| Accueil de 40 porteurs de projet de Dijon Métropole (soit 120 € par accueil) | 4.800 € |
| Accompagnement de 20 porteurs de projet de Dijon Métropole (soit 660 € par porteur de projet) | 13.200 € |

Un premier acompte de 50 % de la subvention (soit 9 000 €) pourra être versé dès lors que BGE Perspectives justifiera de la réalisation de la moitié des objectifs prévus en 2022 ; le solde sera versé sur présentation d'un bilan faisant apparaître les résultats obtenus à hauteur des objectifs fixés.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 18 000 € au titre de l'exercice 2022 à BGE Perspectives, selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN POUR : 42 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

